

Conditions Financières



LE DÉPARTEMENT



DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Programme d'émission de titres de créance

(*Euro Medium Term Note Programme*) de 350.000.000 d'euros

A échéance minimum d'un mois à compter de la date d'émission

SOUCHE No : 2020-01

TRANCHE No : 1

Emission de titres d'un montant nominal total de 10.000.000 € portant intérêt au taux de 0,00% l'an et venant à échéance le 21 janvier 2028

Prix d'Emission 100,07 %

Aurel BGC SAS

En date du 17 décembre 2020

GOVERNANCE DES PRODUITS MIFID II / MARCHÉ CIBLE D'INVESTISSEURS PROFESSIONNELS ET CONTREPARTIES ÉLIGIBLES UNIQUEMENT – Pour les besoins exclusifs du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, prenant en compte les cinq catégories auxquelles il est fait référence dans l'élément 18 des Recommandations sur les exigences de gouvernance des produits publié par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (l'"AEMF") le 5 février 2018, a permis de conclure que: (i) le marché cible pour les Titres est uniquement composé de contreparties éligibles et clients professionnels, tels que définis dans la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, MIFID II); et (ii) les canaux de distribution des Titres aux contreparties éligibles et clients professionnels sont appropriés. Toute personne proposant, vendant ou recommandant par la suite les Titres (un "distributeur") devra prendre en compte l'évaluation du marché cible du producteur ; cependant, un distributeur soumis à MIFID II est responsable d'entreprendre sa propre évaluation du marché cible des Titres (soit en adoptant soit en affinant l'évaluation du marché cible du producteur) et en déterminant des canaux de distribution appropriés.

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (*Euro Medium Term Notes*) (les "**Titres**") et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le Document d'Information du 18 novembre 2020 relatif au Programme d'émission de Titres de créance de l'Émetteur de 350.000.000 d'euros. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. L'Émetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Émetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Financières et du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières et le Document d'Information en date du 18 novembre 2020 sont disponibles (a) sur le site internet de l'Émetteur (www.savoiie.fr) et (b) pour consultation et pour copie, sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, un jour quelconque de semaine, au siège de l'Émetteur.

Les présentes Conditions Financières ne sont pas soumises aux dispositions du Règlement Prospectus tel que défini dans le Document d'Information.

Les présentes Conditions Financières ne constituent pas une offre ou une sollicitation (et ne sauraient être utilisées à cette fin) de souscrire ou d'acheter, directement ou indirectement, des Titres.

1	Émetteur :	Département de la Savoie
2	(i) Souche N :	2020-01
	(ii) Tranche N :	1
3	Devise(s) Prévues(s) :	Euro (€)
4	Montant Nominal Total :	
	(i) Souche :	10.000.000 €
	(ii) Tranche :	10.000.000 €
5	Prix d'émission :	100,07 % du Montant Nominal Total
6	Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :	100.000 €
7	(i) Date d'émission :	21 décembre 2020
	(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :	21 décembre 2020
8	Date d'Echéance :	21 janvier 2028
9	Base d'Intérêt :	Taux Fixe de 0,00 %
10	Base de Remboursement/Paiement :	Remboursement au pair

11	Options de Remboursement :	Non Applicable
12	(i) Rang :	Senior
	(ii) Date d'autorisation de l'émission :	Délibération du Conseil départemental du 21 février 2020
13	Méthode de distribution :	Non-syndiquée

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

14	Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe	Applicable
	(i) Taux d'Intérêt :	0,00 % par an payable annuellement à échéance
	(ii) Date(s) de Paiement du Coupon :	21 janvier de chaque année
	(iii) Montant de Coupon Fixe :	0 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
	(iv) Montant de Coupon Brisé :	Non Applicable
	(v) Méthode de Décompte des Jours (Article 5(a)) :	Base Exact/Exact-ICMA
	(vi) Date(s) de Détermination (Article 5(a)) :	21 janvier pour chaque année
15	Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable	Non Applicable
16	Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

17	Option de Remboursement au gré de l'Émetteur :	Non Applicable
18	Option de Remboursement au gré des Titulaires :	Non Applicable
19	Montant de Remboursement Final pour chaque Titre :	100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
20	Montant de Versement Echelonné :	Non Applicable
21	Montant de Remboursement Anticipé :	
	(i) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6(f)) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Article 9) :	100.000 € par Titre
	(ii) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6(f)) :	Oui
	(iii) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Article 7(f)) :	Non applicable

22 Rachat (Article 6(g)) Oui

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23 Forme des Titres : Titres Dématérialisés

- (i) Forme des Titres Dématérialisés : Au porteur
- (ii) Etablissement Mandataire : Non Applicable
- (iii) Certificat Global Temporaire : Non Applicable
- (iv) Exemption TEFRA applicable : Non Applicable

24 Place(s) Financière(s) (Article 7(h)) ou autres stipulations particulières relatives aux dates de paiement : Non Applicable

25 Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) : Non Applicable

26 Masse (Article 11) : Le nom et les coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :
Aurel BGC SAS, 15-17 rue Vivienne, 75002 Paris
Le Représentant de la Masse ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions.

PLACEMENT

27 (i) Si elle est syndiquée, noms et adresses des Membres du Syndicat de Placement : Non Applicable

(ii) Membre chargé des Opérations de Régularisation (le cas échéant) : Non Applicable

(iii) Commission de l'Agent Placeur : Non Applicable

(iv) Date du contrat de prise ferme : Non Applicable

28 Si elle est non-syndiquée, nom et adresse de l'Agent Placeur : Aurel BGC SAS, 15-17 rue Vivienne, 75002 Paris

29 Restrictions de vente Etats-Unis d'Amérique : Réglementation S Compliance Category 1
(Les Règles TEFRA ne sont pas applicables aux Titres Dématérialisés)

OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Financières comprennent les Conditions Financières requises pour l'admission aux négociations des Titres décrits ici sur Euronext Paris sous le programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Notes*) de 350.000.000 d'euros du Département de la Savoie.

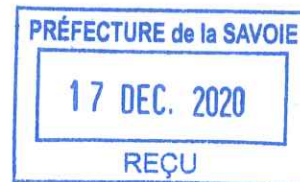
RESPONSABILITE

L'Émetteur accepte d'être responsable pour l'information contenue dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte de l'Émetteur :

Par : Nicolas Martrenchard, Directeur général des services départementaux

Dûment autorisé

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'N' followed by a flourish.

PARTIE B – AUTRE INFORMATION

1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

- (i) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 21 décembre 2020 a été faite par l'Émetteur (ou pour son compte).
- (ii) Estimation du coût total de l'admission à la négociation : 5.425 €

2. NOTATIONS

Notations : Les Titres à émettre n'ont pas fait l'objet de notation.

4. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

A l'exception des éléments fournis dans le chapitre « Informations Générales », à la connaissance de l'Émetteur, aucune personne participant à l'offre des Titres n'y a d'intérêt, y compris d'intérêt conflictuel, pouvant influencer sensiblement sur l'Offre.

5. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT – RENDEMENT

Rendement : -0,01 % par an

Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

7. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

- (i) Code ISIN : FR0014000YO5
- (ii) Code commun : 227069406
- (iii) Dépositaire(s) :
- (i) Euroclear France en qualité de Dépositaire Central : Oui
 - (ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream: Non
 - (iv) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream et le(s) numéro(s) d'identification correspondant : Non Applicable
 - (v) Livraison : Livraison franco
 - (vi) L'Agent Financier spécifique désigné pour les Titres est : Non Applicable

(vii) Les Agents additionnels désignés Non Applicable
pour les Titres sont :

